

L'Europe vue d'ici

Dunkerque Flandre

Bulletin d'information du Relais Europe Direct - AVRIL 2008 - N°7



EUROPE DIRECT

RÉSEAU D'INFORMATION



En partenariat avec :

Dunkerque Grand Littoral Communauté urbaine, Représentation en France de la Commission européenne, La Maison de l'Europe Dunkerque et Flandre Littorale.

Le Dunkerquois choisi pour le lancement du programme interreg IVA des deux mers



Savez-vous que la région Nord-Pas-de-Calais assure une mission exceptionnelle dans la nouvelle programmation européenne ? Région française la mieux dotée en fonds structurels, elle joue un rôle actif dans l'animation, la coordination et la gestion des différents programmes Interreg.

Dans la pratique, que vous soyez chypriote, letton, roumain ou portugais, c'est à Lille que sera instruit votre projet Interreg IVC de mise en réseau européen¹. Que vous soyez irlandais, allemand ou britannique, c'est toujours à Lille que sera instruit votre projet Interreg IVB Europe du Nord-Ouest¹.

Chef de file du développement économique du Nord-Pas-de-Calais, le Conseil régional se voit aussi déléguer, pour la période 2007-2013, l'animation et la gestion du volet économique du programme opérationnel du FEDER Objectif 2¹, en partenariat avec la Préfecture de région.

Bien entendu, qui dit responsabilités administratives et financières dit également opportunités à saisir pour les porteurs de projets du Nord-Pas-de-Calais.

Amené lui aussi à jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de la politique régionale européenne, le Dunkerquois se distingue à plusieurs titres : C'est d'ici tout d'abord qu'est lancé, le 24 avril, le programme Interreg IVA des deux mers¹ (l'ancien pro-

gramme franco-britannique, aujourd'hui étendu à la Belgique et aux Pays-Bas). Au-delà de sa position centrale au cœur du Détroit et de son vaste espace eurorégional, il s'agit d'une reconnaissance de l'implication de l'agglomération dunkerquoise dans des projets transfrontaliers depuis les années 1990. On en voit aujourd'hui l'impact sur le développement social, culturel, économique, urbain ou touristique du territoire... La génération 2007-2013 des programmes de coopération européenne, aborde de nouveaux enjeux tels que la lutte contre le changement climatique, la gestion des risques, les services publics ou les affaires maritimes, qui offrent un levier stratégique et financier supplémentaire pour le territoire dunkerquois.

Dans le cadre d'Interreg IVB Europe du Nord-Ouest, la position géographique à la fois continentale et maritime, ainsi que « l'image de marque » de territoire industriel, urbain et portuaire durable, font de Dunkerque un partenaire très convoité par les porteurs de projets euro-régionaux. Les opérateurs du Dunkerquois sont ou seront sollicités pour participer à des projets, sur les champs tels que l'accessibilité, l'attractivité, la compétitivité, l'environnement, les villes durables... Des opportunités nouvelles seront ouvertes avec une façon très inédite de concevoir les projets.

Enfin, il est deux autres domaines dans lesquels l'expertise du Dunkerquois est appréciée et attendue :

- **L'observation et la mise en œuvre locale de la Stratégie de Lisbonne (Stratégie centrale des politiques européennes axée sur la compétitivité et l'innovation) à travers la Plate-forme de suivi, lancée par le Comité des régions (voir page 3) et dans laquelle la Communauté urbaine tient une place de site pilote.**
- **La promotion du dynamisme des territoires européens au cours des Open Days, événement annuel phare de la Commission européenne et du Comité des régions (voir « l'Europe vue d'ici » n°5) auquel participe la Communauté urbaine de Dunkerque et ses partenaires européens. La prochaine édition de ce temps fort se déroulera en octobre 2008.**

¹. Les programmes Interreg et FEDER Objectif 2 sont détaillés p 6

Renseignements :

Maison de l'Europe - Relais Europe Direct
5, quai de la Citadelle - 59140 Dunkerque
Tél : 03 28 21 00 16
maison europe.dunkerque@wanadoo.fr

- ★ Le Dunkerquois choisi pour le lancement du Programme Interreg IVA des deux mers !
- ★ Le 9 mai, on fête l'Europe
- ★ Les Maisons de l'Europe actives sur tout le territoire français
- ★ Interview de M. Delebarre sur le bilan du Comité des régions
- ★ L'Europe et la mer
- ★ Ce qu'il faut savoir sur la Politique régionale européenne en Nord-Pas-de-Calais
- ★ L'Europe chez vous
- ★ Fiche info : Le médiateur européen
- ★ Appels à propositions
- ★ Nouvelles publications
- ★ Agenda

Le 9 mai, on fête l'Europe

Le 9 mai, fête de l'Europe, se réfère à un temps fort des origines de la construction européenne. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le 9 mai 1950, Robert Schuman, le ministre français des affaires étrangères, prononce une déclaration solennelle dans le salon de l'horloge du Quai d'Orsay. Reprenant une idée de Jean Monnet, il appelle à la mise en commun des productions de charbon et d'acier des pays européens, ressources stratégiques de l'époque.



"L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait " annonce-t-il.

Ainsi débute l'aventure européenne dont l'objectif premier est d'assurer, aujourd'hui comme hier, une paix durable sur le continent.

En 2008, la fête de l'Europe sera multiculturelle à Dunkerque.

En 2008, notre territoire, qui accueille depuis longtemps de nombreux ressortissants de l'Europe et du monde entier, célèbrera l'ouverture culturelle. En cette année européenne du dialogue interculturel, la Maison de l'Europe a choisi de les rassembler au cours

d'une soirée qui se déroulera le 9 mai prochain.

Moment privilégié d'échanges, de convivialité et de discussion, chacun est invité à présenter son pays de façon originale en chanson, par des mots ou en images...

Cette soirée est mise en place en partenariat avec l'Association pour le développement des langues du littoral dunkerquois, l'association Fleure (accueil des étrangers et formation au français langue étrangère), l'Université du littoral Côte d'Opale, le café langues, les associations de résidents européens.

Carte postale disponible à la Maison de l'Europe (en français, anglais et allemand).



Photo de Catherine Lalumière prise lors du débat du 14 décembre 2007 à Dunkerque.

Les Maisons de l'Europe actives sur tout le territoire français

Réunies les 28 et 29 mars 2008 à Paris, les Maisons de l'Europe françaises ont établi le bilan 2007 de leurs actions sur le territoire national. 101 débats se sont déroulés durant l'année écoulée autour du projet « 50 ans d'histoire, 100 débats pour l'Europe », cofinancé par l'Union européenne et le Secrétariat aux affaires européennes. Ces débats ont abordé avec plus de 7 500 personnes des questions qui préoccupent directement les citoyens comme la croissance économique, la citoyenneté européenne, le développement durable, ou l'environnement... Par ailleurs, lors de ces journées de rencontre, les Maisons de l'Europe ont élu leur nouvelle Présidente, Madame Catherine Lalumière, ancienne Ministre, ancienne Secrétaire générale du Conseil de l'Europe et Présidente de la Maison de l'Europe de Paris. Dotée d'une force de conviction et d'une expérience que nous avons pu apprécier à Dunkerque lors du débat citoyen organisé le 14 décembre 2007, elle ne manquera pas d'insuffler une nouvelle dynamique au réseau national.

L'EUROPE VUE D'ICI N° 7 - Avril 2008

Direction de la publication :

Communauté urbaine de Dunkerque

Comité de Rédaction :

Communauté urbaine de Dunkerque, Maison de l'Europe Relais Europe Direct Dunkerque Flandre

Conception graphique :

Direction de la Communication et des Technologies de l'information, Communauté urbaine de Dunkerque

Crédits Photos :

Médiathèque Commission européenne, Ville de Dunkerque, Communauté urbaine de Dunkerque, Site Comité des Régions

Impression :

Imprimerie Vanwormhoudt

N° ISSN : 1777-8077

Tirage : 3600 exemplaires.

Le contenu de ce document n'engage pas la Commission européenne.

Interview de M. Delebarre sur le bilan du Comité des régions

Michel DELEBARRE,
vous avez quitté la présidence du Comité des régions (CDR), assemblée européenne représentant les collectivités locales à Bruxelles, le 6 février dernier. Quel bilan tirez-vous de ces deux années de présidence ?

Lors de mon élection, en février 2006, je n'avais pas proposé un catalogue d'actions mais posé deux défis à relever, ou du moins à engager, et fixé deux priorités politiques. Les deux défis étaient, d'une part, celui de renforcer notre identité d'assemblée politique et, d'autre part, d'accroître notre influence.

Je considère que ces deux défis constituent un enjeu continu, la mission n'est donc certainement pas terminée. Mais il est incontestable sur la place bruxelloise que le Comité des régions a considérablement renforcé son audience auprès de la Commission européenne et du Parlement européen. D'organe consultatif, avec des difficultés à être force de proposition, nous sommes passés à un partenariat fructueux et pro-actif avec ces deux institutions dans la procédure législative. En clair, nous avons opté pour une plus grande sélectivité et donc qualité de nos avis, en menant un véritable travail de réflexion en commun avec les rapporteurs du Parlement européen sur des sujets majeurs (politique régionale, services d'intérêt général...).

Pour comprendre l'importance du travail du CDR, vous devez garder à l'esprit que 70% de la législation mise en œuvre, sur l'agglomération dunkerquoise par exemple et dans le reste des collectivités françaises, est d'origine européenne. C'est pourquoi, nous agissons le plus en amont possible dans la procédure législative dans un intérêt local et régional. Deux mots sur notre influence : si à une certaine époque nous devions âprement négocier la présence d'un commissaire européen à nos sessions plénières, aujourd'hui nous en accueillons en moyenne trois à chaque fois et le président Barroso vient une fois par an présenter son programme annuel de travail.



Michel Delebarre, président sortant du Comité des régions, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne et Luc van den Brande, actuel président du Comité des régions (de gauche à droite).

Quant aux deux priorités politiques : la relance européenne et la reconnaissance du rôle actif des autorités locales et régionales dans la Stratégie de Lisbonne, notre implication a payé ; les « acquis » du Traité constitutionnel en faveur du CDR ont été intégrés au Traité de Lisbonne et la Plateforme de suivi de la Stratégie de Lisbonne mise en place par le CDR comporte plus de 100 membres.

Quel est pour vous le fait le plus marquant de votre présidence ?

La session extraordinaire de Rome, les 22 et 23 mars 2007, qui commémorait le cinquantième anniversaire des Traités de Rome est l'un des moments les plus emblématiques. Je garde en mémoire l'intensité politique et la solennité de cette session, qui réunissait les présidents du Parlement européen, de la Commission européenne, du Comité économique et social européen et de la Cour des comptes, le président de la république italienne et son premier ministre, les plus éminents membres de son gouvernement, de nombreux ministres européens et près de 1 300 élus locaux et régionaux. Et au-delà de cet événement, j'ai remis en mains propres à la chancelière Angela Merkel le 25 mars 2007 la déclaration pour

l'Europe, adoptée par le CDR à Rome, qui a trouvé une résonance particulière et immédiate dans la déclaration adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement à Berlin lors du sommet européen.

La présidence française de l'Union européenne démarre le 1^{er} juillet 2008. Défi ou opportunité ?

Les deux. C'est l'occasion pour la France d'affirmer sa crédibilité et sa place. La France doit redéfinir sa position et la faire partager par d'autres Etats, elle n'existera que si elle est « moteur » : il lui faut choisir des créneaux sur lesquels elle peut être force de proposition : la Méditerranée, l'énergie...et, je l'espère, le devenir des territoires.

Quittez-vous Bruxelles ?

Non, je suis devenu 1^{er} vice-président, par le biais du système de rotation qui existe entre les deux grands groupes politiques, le Parti socialiste européen (PSE) et le Parti populaire européen (PPE). Nous avons encore de nombreux combats, comme celui des services publics. Les collectivités locales sont directement concernées et j'ai la ferme intention de participer à ces débats.



L'Europe et la mer

Le Livre bleu « une politique maritime intégrée pour l'Union européenne », et le plan d'action qui l'accompagne, ouvrent la voie à une politique maritime profondément renouvelée par l'approche intégrée.

Il fait suite au Livre vert intitulé « Vers une future politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers », paru le 7 juin 2006, qui marque le point de départ d'une nouvelle Europe de la mer. Rarement une publication de la Commission européenne avait connu un tel succès, comme en témoigne le nombre record de contributions (près de 500) recueillies lors de la consultation publique qui s'est achevée le 30 juin dernier.

L'ensemble des activités en rapport avec les océans et les mers ont été analysées de manière globale, afin de favoriser une meilleure coordination entre les politiques européennes appelées à intervenir dans ces secteurs.

Le caractère innovant du processus engagé par l'Union européenne ne réside donc pas dans la prise en compte par l'Europe des enjeux maritimes et littoraux, mais dans le changement de méthode qui préside à la définition de cette nouvelle politique guidée par le principe d'intégration.

Vers une politique maritime européenne intégrée

Jusqu'à présent, l'intervention de l'Union européenne dans les différentes activités

et politiques liées à la mer a été guidée par une approche sectorielle. Les commissaires concernés directement ou indirectement par les questions maritimes (pêche et affaires maritimes, transports, environnement, politique régionale, énergie, science ou recherche, ...) intervenaient chacun dans leur secteur, le plus souvent sans vision transversale.

L'approche intégrée, choisie pour guider la politique maritime européenne, doit profondément faire évoluer les politiques communautaires concernées.

Il s'agit d'établir une stratégie globale qui couvre toutes les dimensions du développement durable des océans et des mers (transports, compétitivité des sociétés maritimes, emploi, recherche scientifique, protection de l'environnement...).

Ce choix de la Commission européenne d'articuler la politique maritime autour des principes d'intégration, de développement durable et de mise en relation avec les territoires littoraux constitue un saut qualitatif important dans le traitement des questions maritimes.

La présence d'une pluralité d'activités sur un même espace et les interactions entre les milieux terrestres et marins sur lesquels elles s'accomplissent, impliquent une

approche transversale et concertée capable d'assurer leur coexistence et leur viabilité dans le respect de l'environnement.

En bref, la politique maritime européenne intégrée, exprimée par le Livre bleu, pose les bases de cette nouvelle stratégie globale appelée à rassembler les politiques sectorielles et la politique environnementale liées aux mers d'Europe.

Des objectifs ambitieux pour la politique maritime

• Développement et compétitivité

Dans la continuité de la stratégie de Lisbonne, la politique maritime intégrée a pour ambition de maximiser la compétitivité des secteurs maritimes et de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité afin de préserver le leadership européen.

Ainsi, des initiatives seront prises par la Commission pour favoriser le développement des transports maritimes, la croissance des ports et des villes portuaires, la création de clusters multisectoriels et de centres régionaux d'excellence maritime pour accroître la compétitivité des entreprises maritimes européennes, le développement de technologies et de

ressources énergétiques off-shore, ou encore la promotion d'un tourisme maritime et côtier durable.

• connaissances et innovation

La Commission affiche en outre l'objectif de développer une base de connaissances et le potentiel d'innovation qui devrait aboutir à la définition d'une stratégie européenne pour la recherche marine considérée comme le pilier scientifique de la politique maritime européenne.

• gestion durable

Les objectifs précédents s'inscrivent résolument dans la perspective du développement durable et ne pourront s'accomplir que dans le respect de l'environnement, dès lors qu'une bonne qualité du milieu marin constitue une condition vitale pour la plupart des activités économiques maritimes.

Plusieurs orientations sont arrêtées pour favoriser la réduction de la pollution de l'air par les navires, leur démantèlement, l'adaptation au changement climatique ou la protection de la haute mer.

Le projet de directive « stratégie pour le milieu marin », considéré comme le pilier environnemental de la politique maritime intégrée, oblige par ailleurs à prendre en compte et à réduire l'impact des activités sur la biodiversité marine.

Il s'agit donc de valoriser le potentiel économique en engageant un nouveau modèle de développement basé sur les principes du développement durable.

Des actions et outils se mettent en place

Une série d'actions concrètes sont d'ores et déjà prévues par la commission pour

engager dès maintenant cette nouvelle politique maritime. Elles sont regroupées autour de cinq grands objectifs regroupant 29 mesures :

- favoriser une exploitation durable des mers et des océans,
- créer un socle de connaissances et d'innovation pour la politique maritime,
- offrir une qualité de vie supérieure dans les régions côtières,
- promouvoir la position de chef de file de l'Europe dans les affaires maritimes internationales,
- améliorer la visibilité de l'Europe maritime.

Des outils intersectoriels doivent également aider les parties prenantes à réunir leurs politiques, relier leurs activités et optimiser l'utilisation de l'espace maritime et côtier de façon durable du point de vue environnemental.

Plus particulièrement, l'intégration d'une dimension maritime dans l'aménagement du territoire est fortement encouragée, afin de faciliter les arbitrages entre des activités ou des intérêts concurrents ou opposés. La planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières doivent ainsi permettre de concilier les activités maritimes, dans le respect de l'environnement mais aussi de renforcer la biodiversité.

L'établissement d'un réseau européen d'observations et de données du milieu marin ou encore l'interopérabilité des systèmes de surveillance européens complètent ce dispositif.

Les régions au cœur de la politique maritime européenne

Conformément au principe de subsidiarité, lequel respecte la répartition des compé-

tences entre les niveaux administratifs, les états chargés de développer des politiques maritimes nationales sont invités à associer les régions.

Les acteurs locaux et régionaux ont en effet un rôle déterminant à jouer, notamment en matière d'animation et de gouvernance. Les échelles locales et régionales sont sans doute les plus pertinentes pour instaurer le dialogue indispensable entre les acteurs institutionnels, les professionnels et les citoyens, pour déterminer les priorités, résoudre les conflits et porter les projets.

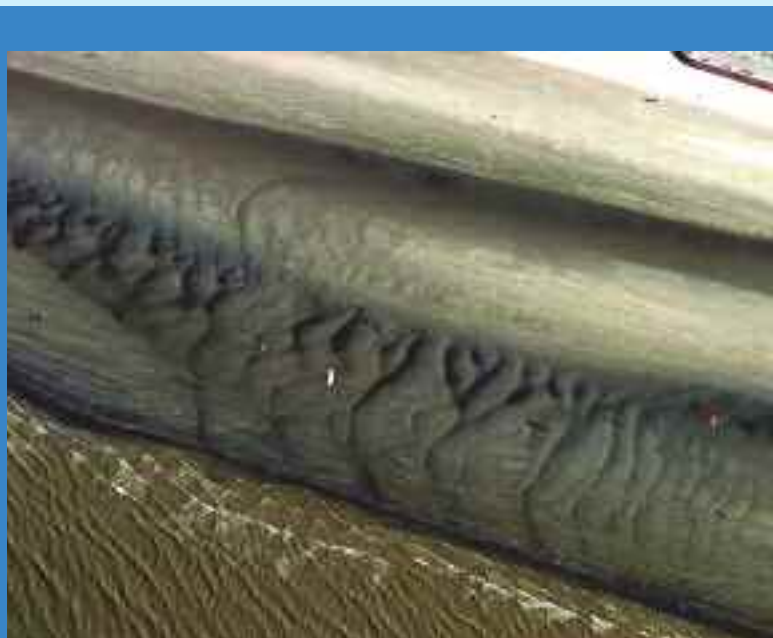
Les régions maritimes doivent donc être parties prenantes à la fois dans la définition et la mise en œuvre de cette politique et se placer au cœur de la coordination des politiques publiques liées à l'espace maritime et côtier :

- d'abord, parce que de nombreuses mesures touchent à des questions qui relèvent de leurs compétences et affectent leur territoire ;
- ensuite, parce que la directive stratégie pour le milieu marin s'inscrit dans une logique de bassins maritimes transfrontaliers auxquels les régions devront participer activement.

Cela nous conduira à accentuer nos relations avec nos voisins transfrontaliers en mobilisant notamment le programme de coopération territoriale Interreg IV. Une véritable gouvernance interrégionale et transfrontalière est à envisager dans un domaine où les enjeux dépassent bien souvent les frontières.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa/maritimeaffairs/index_fr.html



Ce qu'il faut savoir sur la politique régionale européenne en Nord-Pas-de-Calais :

« L'objectif 2 compétitivité » officiellement lancé en Nord-pas-de-Calais

Le lancement officiel du programme opérationnel Objectif 2 a eu lieu le 27 mars 2008 à Lille Grand Palais. Près d'un milliard d'euros pourront être mobilisés sur la période 2007-2013 sur l'ensemble du territoire régional. Les priorités ? Celles de Lisbonne et de Göteborg : faire en sorte que la région Nord-Pas-de-Calais contribue à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », et dans le respect du développement durable. Les actions éligibles au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) seront celles qui contribuent aux grands objectifs du programme : recherche, innovation, politique de l'entreprise, accessibilité transports et technologies de l'information, environnement, excellence territoriale, emploi.

A noter les nouveautés pour la période 2007-2013 :

- la gestion de la subvention du volet économique confiée au Conseil régional,
- les priorités transversales (impact des actions financées sur l'environnement ou sur l'égalité hommes-femmes),
- le recours à des appels à projets pour certaines mesures.

Des comités de programmation se réunissent tous les deux mois environ, le prochain étant le 6 juin 2008.



Laboratoire de recherche de l'ULCO.

Pour en savoir plus : <http://www.nord.pref.gouv.fr>



Échange d'habitants dans le cadre du projet CONRAD.

Les programmes opérationnels Interreg IV à présent disponibles

Le dernier programme opérationnel Interreg IVA des deux mers est validé et officiellement lancé le 24 avril à Dunkerque.

Rappelons que notre territoire est concerné par quatre programmes Interreg IV :

Interreg IVA des deux mers : il concerne les territoires transfrontaliers de France, Royaume Uni, Belgique et Pays-Bas. Il est doté de 167 millions d'euros. Le prochain appel à projet sera clôt en juin 2008.

<http://www.interreg3.com>

Interreg IVA France-Wallonie-Flandre : ce programme est doté de 138 millions d'euros, destinés aux projets de développement économique, identité, culture, tourisme, services transfrontaliers, développement durable, coordonné et intégré. Le prochain appel à projet sera clôt en juin 2008.

<http://www.interreg-fwf.org/>

Interreg IVB Europe du Nord-Ouest : ce programme concerne la France, le Bénélux, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande. Il est doté de 355 millions d'euros. Les priorités ? Innovation, gestion des ressources naturelles et des risques naturels et technologiques, accessibilité, développement urbain et rural durable. Dates limites du prochain appel à projet : 9 mai 2008 puis à l'automne.

<http://www.nweurope.org/>

Interreg IVC : il couvre tous les états membres. Son enveloppe financière est de 321 millions d'euros, destinés à couvrir des échanges d'expérience entre collectivités sur les champs de l'innovation et l'économie de la connaissance ainsi que l'environnement et la prévention des risques. Le prochain appel à projet aura lieu à l'automne 2008.

<http://www.interreg4c.net/>

L'Europe chez vous...

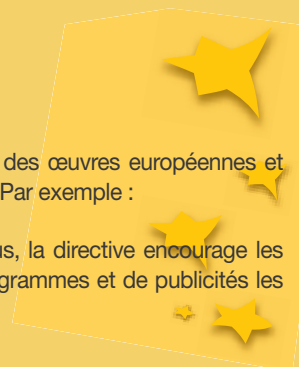
Publicité à la télévision, le Parlement européen veille.

Une directive de novembre 2007 fixe « les règles minimales communes à respecter en matière de promotion des œuvres européennes et indépendantes, de diffusion des événements d'importance majeure, de publicité, et de protection des mineurs ». Par exemple :

- « La durée de la publicité télévisuelle ne devra pas dépasser les 12 minutes par heure. »
- « Les émissions pour enfants ne pourront être interrompues qu'une fois par tranche de 30 minutes. » De plus, la directive encourage les médias à proscrire la « promotion de denrées alimentaires et de boissons néfastes pour la santé » de ces programmes et de publicités les accompagnant.

Un chiffre :

54% des européens ont accès à Internet depuis leur domicile ; les champions étant les hollandais avec 83%. La France reste dans la moyenne avec 49%.





Nikiforos Diamandouros, médiateur européen (avril 2003).

Le médiateur Européen

Institué en 1992 par le Traité de Maastricht, le Médiateur européen, (également appelé "Ombudsman"), a pour mission d'assurer la protection des citoyens en cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes communautaires. Il sert ainsi d'**intermédiaire entre les citoyens et les institutions européennes.**

Le grec Nikiforos Diamandouros assume cette fonction depuis le 1^{er} avril 2003. Il est assisté par une équipe de 30 personnes, en particulier des juristes. Nommé par le Parlement européen après chaque élection et pour la durée de la législature (5 ans), le médiateur européen a un mandat renouvelable. Son siège est celui du Parlement européen à Strasbourg.

Mission

Le Médiateur examine les cas de mauvaise administration d'une institution ou d'un organe communautaire (iniquité, discrimination, abus de pouvoir, irrégularités administratives, absence ou refus d'information, retard abusif) suite à une plainte ou procède de sa propre initiative à des enquêtes qu'il estime justifiées auprès des institutions européennes. Il exerce son mandat en toute indépendance et peut coopérer avec ses homologues des Etats membres, les médiateurs nationaux, dans le respect des législations nationales.

Saisine du Médiateur européen

Le Médiateur peut être saisi par toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un état membre victime de mauvaise administration des institutions de l'Union (à l'exception de la Cour et du Tribunal de première instance dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles). La plainte peut être exposée dans l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne ainsi qu'en gaélique, sur papier libre, en joignant à ce courrier tous les documents nécessaires et en précisant l'identité et l'adresse de celui qui la dépose (pas nécessairement la victime).

Il existe également un formulaire standard aidant à rédiger sa plainte, disponible sur simple demande, auprès du bureau du Médiateur ou sur le site Internet du Médiateur :

<http://www.euro-ombudsman.eu.int/form/fr/default.htm>

Elle doit être introduite dans un délai de 2 ans à partir de la connaissance des faits, ne pas concerner des faits déjà jugés ou en cours de jugement et avoir été précédée de démarches administratives appropriées auprès des institutions ou des organes en question.

Le traitement des plaintes

Le Médiateur peut décider de procéder à une enquête. En cas de constat d'une situation de mauvaise administration, le Mé-

diateur cherche une solution à l'amiable entre les parties. Le cas échéant, il saisit l'institution ou l'organe concerné qui dispose d'un délai de trois mois pour lui faire parvenir son avis. Il transmet ensuite un rapport au Parlement européen et à l'administration en cause avec les résultats de ses enquêtes.

Quelques chiffres

Chaque année, le Médiateur présente un rapport d'activités sur l'année écoulée au Parlement européen. En 2006, sur 3 830 plaintes reçues, 582 enquêtes ont été menées, dont 9 de sa propre initiative. Un quart de celles-ci concernait le manque de transparence de l'administration de l'UE, y compris le refus d'information. Parmi les autres étaient invoqués l'injustice, les retards de paiement pour des projets européens, l'abus de pouvoir, la discrimination et les procédures inadéquates.

La plupart des enquêtes en 2006 ont concerné la Commission européenne (66 %), suivie par l'Office européen de sélection du personnel, le Parlement européen et le Conseil.

Adresses utiles

- Médiateur européen - 1 avenue du Président Robert Schuman - BP 403 - F-67001 Strasbourg cedex - Tél.: 03.88.17.23.13 - Fax: 03.88.17.90.62 - euro-ombudsman@europarl.eu.int
- Site du Médiateur européen : <http://www.euro-ombudsman.eu.int/home/fr/default.htm>
- Site du Médiateur français : <http://www.mediateur-republique.fr/>
- Formulaire de plainte - Le médiateur européen : <http://www.euro-ombudsman.eu.int/form/fr/default.htm>



Agenda

29 avril à 14 heures : premier atelier « je travaille au Royaume-Uni » organisé par la Maison de l'Europe et l'ANPE de Dunkerque.

Inscription à l'agence ANPE ou, pour les non demandeurs d'emploi, à la Maison de l'Europe.

Le 5 mai, le 19 mai et le 2 juin 14 heures : atelier « je travaille en Belgique ».

Inscription à l'agence ANPE ou, pour les non demandeurs d'emploi, à la Maison de l'Europe.

Le 9 mai : fête de l'Europe. Une soirée « dialogue interculturel » est organisée par la Maison de l'Europe en partenariat avec l'Association pour le développement des langues du littoral dunkerquois, l'Université du littoral Côte d'Opale, et des acteurs associatifs de l'agglomération.

Le 16 mai : Déplacement à la Commission européenne d'étudiants de la filière licence professionnelle insertion sociale, option transfrontalier, organisé par la Maison de l'Europe qui anime pour partie les séminaires de cette option.

Le 21 mai après-midi, réunion d'information réservée aux équipes pédagogiques des établissements scolaires du dunkerquois sur le programme européen « E-twinning » ou comment correspondre par Internet entre établissements scolaires européens.

Renseignements : Maison de l'Europe. 03.28.21.00.16.

Le 7 juin 2008 : journée portes ouvertes des institutions européennes à Bruxelles. Un départ est prévu de Dunkerque, organisé par la Maison de l'Europe et le Parlement européen bureau pour la France.

Renseignements : Maison de l'Europe. 03.28.21.00.16.



Appels à projets

Appels à projets programme européen « Jeunesse en action »

Ce programme permet :

- de promouvoir la citoyenneté européenne,
- d'encourager les jeunes à la vie démocratique,
- d'agir pour la paix, la solidarité et la diversité culturelle,
- de développer les mesures de soutien aux activités des jeunes,
- d'acquérir de nouvelles compétences...

Il s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, résidant légalement dans un des pays participant au programme.

Dates limites d'envoi des propositions : 1^{er} juin et 1^{er} septembre 2008.

contact : **INJEP Nord-Pas-de-Calais, Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports**

Programme « L'Europe pour les citoyens » 2007-2013 - action jumelage de villes

Comme par le passé, les nouveaux jumelages, les échanges de jeunes, les rencontres multilatérales, les échanges avec les nouveaux états membres et les manifestations importantes (anniversaires de jumelage) seront prioritaires.

Date limite de soumission des projets : 1^{er} septembre 2008.

http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/activecitizenship/citizens_fr.html

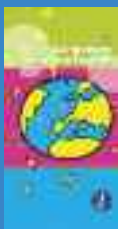
eacea-info@ec.europa.eu

tél : 00.32.2.295.26.85

(du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30).



Nouvelles publications



« Languages take your further »

Découvrir les 23 langues officielles de l'Union européenne.



« Le 7^e PCRD en bref »

Comment s'impliquer dans le 7^{ème} programme-cadre de recherche de l'Union européenne.



« Changez ! »

Préconisations pour lutter contre le réchauffement climatique.



« 50 grandes œuvres »

Ce livret comprend 50 histoires réelles qui illustrent les impacts positifs de l'Europe pour les populations d'Europe et d'ailleurs.



« Rapport général sur l'activité de l'Union européenne - 2007 »